



# MAIRIE DE SAINT MARC JAUMEGARDE

Affaire suivie par :  
Mme Maron NOGUERO  
☎ 04.42.24.99.77  
✉ 04.42.24.99.98  
dqs@saينت-marc-  
jaumegarde.fr

Régis MARTIN  
Maire  
Place de la mairie  
13100 Saint Marc Jaumegarde

Monsieur Patrick MARKARIAN  
160 chemin des Savoyards  
13100 Saint Marc Jaumegarde

Saint Marc Jaumegarde, le 22 juin 2023

## CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur,

En application des articles L. 2121-10 à L. 2121-12 et L. 2122-8, du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous remercie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal fixée au :

**MARDI 27 JUNI 2023 à 18h30**

Salle du Conseil Municipal sise Place de la Mairie, Saint Marc Jaumegarde

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 17 mars 2023

#### INSTITUTIONNELS :

- Convention de partenariat pour l'organisation du séjour été 2023 dans le cadre Convention Territoriale Globale (CTG)
- Désignation d'un Référent Déontologue pour les élus locaux et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG 13

#### SUBVENTIONS :

- Attribution d'une subvention à l'association Jazz Dance & Cie
- Mise à jour de la délibération de demande de subvention pour le projet de la cour de l'école : désimpermeabilisation des sols, végétalisation des espaces et aménagement des abords

#### RESSOURCES HUMAINES :

- Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité : centres aérés été
- Tableau des emplois – modalités de recrutement et de rémunération

#### FONCIER :

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de servitude de tréfonds avec Madame Odile MATHIEU – chemin Poilroux
  - Acquisition foncière auprès de Mme DE SARRIEU née DURAND Hélène d'une parcelle supplémentaire AB 184 (Hameau des Bonfilions) / Projet de voie douce et parking
  - Cession d'un lot à détacher de la parcelle cadastrée section AC n° 333 au Hameau des Bonfilions à la SCI KEKERRE-MARCEL
- Donner acte des décisions n°2023-027-DEC-5-8, n°2023-028-DEC-3-5, n°2023-029-DEC-9-1, n°2023-030-DEC-9-1, n°2023-031-DEC-9-1, n°2023-032-DEC-3-3, n°2023-033-DEC-5-8, prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT,

Le Maire,  
Régis MARTIN

